

# FICHE DE DEMANDES DE MODIFICATION

CENTRE DE TRAITEMENT MULTIFILIERES DE DECHETS MENAGERS

Document n° EVE - PRE - MD - 0 - 024

Date d'émission : 23/05/08

Désignation de l'ouvrage / élément à modifier :

Zone HAL

## 1. Rappel du projet

Le projet initial ne prévoyait aucune séparation entre la zone HAL et la zone GAR au droit des deux fosses de réception des déchets (Plan IR-VP-03 – Vue 3D de la décharge dans les fosses – TC2.1.6 Stockage et réception des déchets).

## 2. Motivation de la modification (explicite)

- Amélioration produit
- Changement procédé
- Autre

Explications :

La modification est demandée dans l'arrêté d'exploitation - article 2.4.1.2 : « Les fosses devront être closes et devront être mises en dépression lors du fonctionnement des fours d'incinération : l'air aspiré doit servir d'air de combustion afin de réduire les composés odorants ».

## 3. Description de la modification proposée :

- Implantation de voiles en périphérie des fosses de réception avec trémies et déversoirs pour permettre le déchargement des déchets.

L'ensemble des gaines d'aspiration se situe au dessus des fosses de stockage de déchets. De ce fait, le débit total aspiré traverse forcément la zone de stockage de déchets. Cette canalisation du flux entraîne l'amélioration de la récupération des odeurs.

Le rajout des voiles en périphéries de fosses permet également :

- D'éviter les envolées de déchets légers type sacs plastiques dans les zones hall et gare. Les opérations de nettoyages de la zone de déchargement seront donc concentrées sur des surfaces plus réduites et seront moins fréquentes. Les risques d'accidents liés à ce type d'intervention seront donc limités.
- De limiter le risque de chute du personnel dans les fosses. En effet le seul accès du personnel au niveau des fosses se fait par les tables basculantes de déchargement.
- D'augmenter un peu la capacité de stockage de secours (gerbage) le long du voile en façade.

# FICHE DE DEMANDES DE MODIFICATION

CENTRE DE TRAITEMENT MULTIFILIERES DE DECHETS MENAGERS

Document n° EVE - PRE - MD - 0 - 024

Date d'émission :23/05/08

4. Incidence sur les autres parties du projet :

Aucune

5. incidence prévisionnelle sur :

- Les Délais                      OUI                       NON
  
- Les coûts                      OUI                       NON

Toute demande de modification ayant une incidence sur les coûts et/ou les délais devra faire l'objet d'un dossier complémentaire.

6. Impacts sur :

- |   |     |
|---|-----|
| • ÉTUDES                                | Non |
| • MATÉRIAUX - ÉQUIPEMENTS               | Non |
| • MISE EN ŒUVRE – CONSTRUCTION - ESSAIS | Non |
| • PERFORMANCE                           | Non |
| • EXPLOITATION                          | Non |
| • GARANTIES                             | Non |
| • SÉCURITÉ                              | Non |